



# DISTRICT du GARD de FOOTBALL

Siège social: 34, rue SEGUIER - 30020 NIMES CEDEX 1 - Tél: 04 66 36 96 96 - Fax: 04 66 67 40 01

Ouverture Des Bureaux : Tous Les Jours De 9h A 12h Et De 13h30 A 17h – Le Vendredi Fermeture A 16h (Fermé Le Samedi)

## MISSIONS LIEES A L'ARBITRAGE SPORTIF SAISON 2023/2024

N° de licence : ..... NIMES le, .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Véhicule utilisé : ..... Immatriculation : ..... Puissance : .....

### Mission / Caractéristiques match

Date : ..... N° Match : .....

Lieu du déplacement : .....

Motif / Compétition : .....

Club Receptif : .....

Club visiteur : .....

ARBITRE CENTRE

ARBITRE ASSISTANT

DELEGUE ARBITRE

### Indemnités d'arbitrage

L'indemnité liée à l'arbitrage bénéficie d'une franchise annuelle de contribution dans la limite de 14,5% PASS soit 5 599€ (Art L24,.6 de la Sécurité Sociale). « La notion d'arbitrage s'entend à toutes les fonctions gravitant autour de l'arbitrage sportif à savoir, juge, notateur, évaluateurs, responsable de jury... »

	Indemnité d'arbitrage - MATCH JOUE			Indemnité MATCH NON-JOUE		
	ARBITRE	ARBITRE ASSISTANT	DELEGUE ARBITRE	ARBITRE	ARBITRE ASSISTANT	DELEGUE ARBITRE
SENIORS (D1 – D2)	82	63	35	35	35	35
SENIORS (séries inférieures)	77	63	35	35	35	35
COUPE GARD-LOZERE SENIORS et ANDRE GRANIER	82	63	35	35	35	35
COUPE JEUNES ET FEMININES	67	57	35	35	35	35
FOOTBALL DIVERSIFIE – pour le PLATEAU	56		35	35	35	35
U19	67	57	35	35	35	35
U17 à 11 – U15 à 11 --FEMININES SENIORS à 11 -	61	54	35	35	35	35
FEMININES SENIORS à 8– U15F à 8 – U17F à 8	57	54	35	35	35	35
U17 à 8 – U15 à 8 -U13 U12 à 8	57		35	35	35	35
STAGIAIRES – JEUNES ARBITRES	52		35	35	35	35

### Remboursement de Frais

**RAPPEL :** (1) Contrôle de la distance : [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr) Distance la plus courte de votre itinéraire

Arbitres : Ne renvoyer la feuille au District qu'en cas de non-paiement par le club dans **un délai de 1 mois**

Indemnité KM complémentaire (A PARTIR de 79 Km) : (1)	KM Aller/Retour parcourus	Nombre de KM remboursés	Coût Km	Total	Indemnité d'arbitrage
			0,446 €		
<b>TOTAL à payer PAR CLUBS</b>	<b>PAYE PAR LES CLUBS</b>		<b>OUI</b> <input type="checkbox"/>	<b>NON</b> <input type="checkbox"/>	
<b>CLUB N'AYANT PAS REGLE SA PART</b>					

IMPUTATION	N° de COMPTE	LIBELLE
COMPTA GENERALE		
IMPUTATION		POURCENTAGE
COMPTA ANALYTIQUE		

Note de frais réglée le ..... Chèque bancaire N°.....

SIGNATURE du BENEFICIAIRE

SIGNATURE du PRESIDENT  
Francis ANJOLRAS

